

Note d'information : Quatrième session de l'organe  
intergouvernemental de négociation  
d'un protocole sur le commerce illicite

Genève, du 14 au 21 mars 2010

## **Licence (Article 5)**

1. L'Alliance pour la Convention-cadre pense que les entités engagées dans le commerce du tabac doivent détenir une licence valide, ce qui permettra aux autorités de recueillir des informations concernant les participants au commerce du tabac, de limiter la participation aux personnes dont on peut s'attendre à ce qu'elles se conforment aux lois et réglementations respectives (dont celles exigées par le Protocole), et de suspendre ou de retirer les licences des personnes qui ne s'y conforment pas.
2. L'octroi de licence est à la fois un moyen pratique et très puissant de recueillir des revenus de manière efficace et de contrôler le commerce illicite, puisque le retrait ou la suspension de la licence empêcherait la participation de toute entreprise dans le commerce du tabac dans la Partie concernée.

## **La position de la FCA**

1. La FCA soutient l'idée d'exiger des licences pour les personnes physique ou morales engagées dans :
  - la fabrication, l'importation, l'exportation, le stockage, le négoce ou la vente en gros des produits du tabac
  - l'importation, l'exportation, le stockage, la transformation primaire, la vente en gros ou le négoce des produits du tabac (à l'exception de la vente en gros ou la transformation primaire par le cultivateur)
  - la fabrication, l'importation, l'exportation, le négoce ou la vente en gros de papiers à cigarettes, de mèches à filtre ou de matériel de fabrication utilisé pour la fabrication des produits du tabac, et la vente au détail de ce matériel.

Dans ce contexte :

- les produits du tabac comprennent les facteurs de production essentiels, en particulier les papiers à cigarettes et les mèches à filtre



- la transformation primaire constitue le premier stade du processus de fabrication (le mélange, le hachage, etc.). En ce sens, la transformation primaire est un terme d'usage courant dans l'industrie du tabac <sup>1</sup>
2. Toutefois, la FCA ne pense pas qu'il soit pratique d'exiger des licences pour les cultivateurs de tabac (même s'ils sont engagés dans ce qui peut être considéré comme la transformation primaire susmentionnée) ou pour les détaillants ; l'article devrait tout de même encourager les Parties à entreprendre tout cela, le cas échéant.
  3. On doit exiger des Parties qu'elles mettent en place les autorités nécessaires pour administrer le système d'octroi de licence proposé, avec le pouvoir d'émettre, de renouveler, de suspendre et de retirer des licences. L'article 5 doit aussi définir en détail les renseignements requis du postulant pour une licence (demandeur).
  4. L'article 5 doit contenir une disposition explicite concernant la suspension ou la révocation des licences appartenant aux entités qui sont en infraction avec la loi. Il doit aussi s'assurer que les autorités d'octroi des licences ne délivrent pas de licence si les renseignements soumis par le demandeur indiquent que celui-ci est inapte à exercer les activités couvertes par la licence.

## **Amendement principal**

La FCA recommande d'ajouter les sous-paragraphes suivants à l'article 5.3 :

*5.3 (c) stipule que l'autorité ou les autorités compétentes doivent refuser d'accorder une licence pour exercer les activités énoncées au paragraphe 1 du présent article si les renseignements fournis dans le formulaire de demande de licence ou toute autre information accessible à l'autorité ou aux autorités indiquent que le demandeur est inapte à exercer les activités couvertes par la licence et*

*5.3 (d) stipule que l'autorité ou les autorités compétentes doivent suspendre ou retirer la licence lorsqu'elles ont vérifié que le détenteur d'une licence est inapte à continuer à exercer les activités couvertes par la licence, y compris sur la base de preuves que le détenteur d'une licence a pris part au commerce illicite.*

---

1 Consultez par exemple :

[www.philipmorrisinternational.com/pmintl/pages/eng/ourbus/Factory\\_tour.asp](http://www.philipmorrisinternational.com/pmintl/pages/eng/ourbus/Factory_tour.asp) et <http://www.hmrc.gov.uk/MANUALS/tpdmanual/TPD6130.htm>